

Département des Bouches du
Rhône

Arrondissement d'Aix en
Provence

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
de
La Fare-les-Oliviers**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil d'Administration du Centre

Communal d'Action Sociale de la

Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 29 avril 2026

N° 2026_2_2

**Objet : ADOPTION DU
REGLEMENT INTERIEUR DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
CCAS**

L'an deux mille vingt six, le 29 avril, à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Fare les Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Carine WECKERLIN**, sur la convocation qui lui a été adressée, le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

**VOTE :
UNANIMITE**

Etaient présents :

Mr Jérôme MARCILIAC
Mme Carine WECKERLIN
Mme Nathalie CLAUZEL VIGNE
Mr Lionel DI SAPIO
Mr Denis PALMERINI
Mme Christine VALLET
Mr André MOUZON
Mr Patrick CASTELLO
Mme Annie CHAUVIN
Mme Jany PAUL
Mme Isabelle VELAIN

Absents excusés :

Absents donnant pouvoir :

Mr Jean Paul MARX à Mr Denis PALMERINI

Absents :

Mr Jean Philippe DUMETZ

Secrétaire de la séance :

Mme MIQUELAJAUREGUI Sandrine

Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le code de l'Action Sociale

Considérant la nécessité de mettre à jour le Règlement Intérieur du nouveau Conseil d'Administration du CCAS.

Le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur le Règlement Intérieur joint en annexe.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du CCAS tel qu'il lui a été présenté.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

La Vice-Présidente

Carine WECKERLIN



La secrétaire de séance

Sandrine MIQUELAJAUREGUI